

c) Qu'on fasse quelques modifications dans les règlements des collèges, s'il y a lieu, afin de faciliter la confession et la communion. Que pour pouvoir communier les élèves ne soient pas obligés à des sacrifices onéreux comme de manquer l'étude ou la récréation. Que pour atteindre toutes ces fins, la messe de communion soit, autant que possible, la messe de communauté, au moins pour tous les internes, et que la communion soit donnée au meilleur moment.

d) Que, dans les pensionnats de garçons à un seul aumônier, le dit aumônier tout en continuant à promouvoir le plus possible la pratique si salutaire de la communion fréquente et quotidienne, s'efforce de prévenir les abus :

En ne donnant jamais en chaire de note infamante à ceux qui s'abstiennent de communier ; en prévenant toute intervention intempestive des professeurs ; en entendant les confessions au moins deux fois par semaine, régulièrement ; en évitant de prendre sur le temps de l'étude pour la confession et la communion ; en procurant aux élèves un confesseur étranger environ une fois par mois, autant que possible, ou au moins tous les trois mois.

### 3° Formation religieuse.

a) Que les éducateurs de la jeunesse préparent la persévérance future des jeunes gens confiés à leurs soins, en leur donnant, dès le collège, une *formation virile*, basée sur la conviction et l'esprit de sacrifice.

b) Qu'on habitue la jeunesse à voir dans la communion un acte vivant, viril, ennoblissant, et non une simple pratique de piété.

c) Que l'on fonde pour la jeunesse, à son entrée dans la vie du monde, des associations, patronages, cercles dont le but principal sera le maintien des convictions reçues au collège et la pratique religieuse poussée jusqu'à la communion fréquente.

d) Qu'on s'applique sans cesse à obtenir de la sainte communion des effets salutaires relativement à la piété solide, au développement du sens chrétien, à la réforme du caractère et à la fidélité au devoir.

### 4° La Communion durant les vacances.

a) Que les directeurs et professeurs des maisons d'éducation s'appliquent pendant l'année, à donner à leurs élèves, une formation en vue des *vacances*, et qu'ils organisent la croisade de la communion fréquente et quotidienne pendant les vacances, en employant les moyens qui leur paraîtront les plus convenables.

b) Que les prêtres de paroisses s'occupent davantage des enfants durant la période des vacances, et qu'ils rappellent souvent aux parents le concours qu'ils doivent leur